ACTIVITES « ANIMATIONS PISCINE » MODALITES DE PRÉINSCRIPTION

Saison 2022/2023

• JOINDRE:

- La fiche individuelle de préinscription (une fiche par personne) mise à disposition sur le site www.intercauxvexin.fr en choisissant une seule activité et un seul créneau par personne.
- · L'autorisation du droit à l'image
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation.
- Déposer dans la boîte à lettre ou envoyer ces documents à : Maison de l'intercommunalité, 9 Place de la République, CS 10025, 76710 Montville, avant le samedi 3 septembre, délai de rigueur.

Attention! Aucune préinscription ne vaut inscription.

Tout dossier de préinscription incomplet ne sera pas pris en compte.

6 COMPOSITION DES GROUPES :

- Si le nombre de demandes est égal ou inférieur à l'effectif maximum indiqué sur le tableau de la fiche de préinscription, les groupes seront constitués selon les vœux inscrits sur cette fiche.
- Si le nombre de demandes est supérieur à cet effectif, une priorité sera donnée aux résidants de la Communauté de Communes inscrits en 2021/2022. Si le nombre de demandes dépasse l'effectif maximum accepté, un tirage au sort sera organisé le mardi 6 septembre parmi les préinscrits. Dans l'hypothèse d'un tirage au sort défavorable pour la deuxième année consécutive, la personne concernée se verrait attribuer une place d'office. Les personnes non retenues seront placées sur liste d'attente.

INSCRIPTIONS

- Les groupes constitués feront l'objet d'un affichage (liste de préinscrits et liste d'attente) à la piscine, le mercredi 7 septembre.
- Les personnes figurant sur les listes sont invitées à régler les frais d'inscription dès la séance de reprise. A défaut, leur préinscription sera annulée et leur place libérée au profit d'une personne sur liste d'attente.
- Une fois les frais d'inscription engagés, pas de remboursement possible.

ODÉMARRAGE DES ANIMATIONS LE LUNDI 12 SEPTEMBRE.

Dany Lemétais Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale